

**Commune de Touvre**  
**Compte-rendu abrégé du Conseil municipal du 21 Mars 2008**

(En application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Département de la CHARENTE

**1° PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE ADJOINTS**

Arrondissement d'ANGOULEME

*NOTA – Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Municipal. Il doit en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet (article R 118 du Code électoral) et l'autre reste déposé au secrétariat de la Mairie (article R 70 du Code électoral)*

Canton de RUELLE SUR TOUVRE

*L'an deux mille huit, le vingt et un mars à seize heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TOUVRE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations des neuf et seize mars, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Commune de TOUVRE

*Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :*

- Nombre de membres dont le Conseil  
Municipal doit être composé 15  
- Nombre de conseillers en exercice 15  
Nombre de conseillers qui assistent  
à la séance 15

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| 1. BAPTISTE Brigitte | 8. DUBREUIL Jacques |
| 2. REICH Eric        | 9. CAVY Bernard     |
| 3. BUNLE Christophe  | 10. ENEE Daniel     |
| 4. RENARD Sandrine   | 11. COUSSY Philippe |
| 5. DANETTE Michel    | 12. AVONDE Laurent  |
| 6. CLOCHARD Maïté    | 13. MIOT Jean-Luc   |
| 7. CHEMINADE Cyril   | 14. MEIZE Sylvie    |
|                      | 15. DUBOIS Séverine |

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Michel HUMEAU**, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

**Mmes et Mrs BAPTISTE Brigitte, REICH Eric, BUNLE Christophe, RENARD Sandrine, DANETTE Michel, CLOCHARD Maïté, CHEMINADE Cyril, DUBREUIL Jacques, CAVY Bernard, ENEE Daniel, COUSSY Philippe, AVONDE Laurent, MIOT Jean-Luc, MEIZE Sylvie, DUBOIS Séverine**

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

**M. DANETTE**, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.  
Le conseil a choisi pour secrétaire **Mademoiselle Séverine DUBOIS**

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**ELECTION DU MAIRE**

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales..

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>15</b>
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	<b>1</b>
<u>Reste</u> , pour le nombre des suffrages exprimés :	<b>14</b>

**Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.**

**AFFICHÉ À LA MAIRIE, LE 24/03/2008**

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

Madame Brigitte BAPTISTE

**14 voix**

Madame **Brigitte BAPTISTE** ayant obtenu la majorité a été proclamée Maire, et a été immédiatement installée.

## **2° DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

*Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.*

*En vertu de l'article L.2122-2 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.*

*Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide la création de 4 postes d'adjoints au Maire.**

## **3° ELECTION DES ADJOINTS**

### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

*Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de MME Brigitte BAPTISTE élue Maire, à l'élection du premier adjoint.*

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : **0**

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue **8** voix

Ont obtenu :

M. Bernard CAVY

**15 voix**

*M. **Bernard CAVY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint, et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU SECOND ADJOINT**

*Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.*

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : **0**

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

*Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.*

**AFFICHÉ À LA MAIRIE, LE 24/03/2008**

M. Jacques DUBREUIL

15 voix

*M. Jacques DUBREUIL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint, et a été immédiatement installé.*

#### ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

##### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	15

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

M. Eric REICH 15 voix

*M. Eric REICH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint, et a été immédiatement installé.*

#### ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

##### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	15

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

M. Laurent AVONDE 15 voix

*M. Laurent AVONDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint, et a été immédiatement installé.*

### **3° ELECTION DES DELEGUES A LA Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- nomme délégués titulaires :
  - Mme BAPTISTE Brigitte, Maire,
  - M. DUBREUIL Jacques, 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- nomme délégué suppléant :
  - M. CAVY Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint , né le 29/05/1946, domicilié 16 Rue des Serres – TOUVRE.

*Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.*

AFFICHÉ À LA MAIRIE, LE 24/03/2008